

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, dont la convocation a été envoyée le sept avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à l'Espace des Solidarités Olympe de Gouges (salle de réunion), sous la présidence de monsieur MARION Cyril

PRESENTS : MARION Cyril, SERRANO Mikaëla, GUILLOUD Florence, ZWERENZ Marek, GILLOT-BERTOLUTTI Brigitte, SIMON Catherine, TARET Marie-José, COMTE Chantal, PISCITELLO Joseph,

ABSENTS : VERDEL Véronique, MEUTELET Francine, JOURDAN Denis, CHAZEAU CICOLINI Cécile

SECRETAIRE DE SEANCE : ROCHE-CECILLON Sabrina, Responsable du service promotion de la santé et inclusion

***Le président ouvre la séance et procède à l'appel des administrateurs, constate le quorum, vérifie la liste d'émargement, les présents, les absents.***

Monsieur le président informe l'assemblée que le quorum n'a pas été atteint lors de la séance du jeudi 6 avril 2023 pour certaines délibérations. Il rappelle qu'il est important d'informer l'administration en cas d'empêchement pour éviter ce genre de situation.

### Ordre du jour

- Projets de délibération
  - Approbation du compte de gestion du percepteur
  - Approbation du compte administratif 2022
  - Vote du budget primitif 2023

### **2023-22 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR**

Rapporteur : Monsieur le Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte le compte de gestion à l'unanimité.**

### **2023-23 APROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

***Conformément à l'article 19 du règlement intérieur du Conseil d'Administration, Madame Mikaëla SERRANO est élue présidente de séance afin de procéder aux formalités de vote et Monsieur le Président quitte la salle.***

***Nombres d'administrateurs présents : 9 – Nombre de votants : 8***

Rapporteur Madame la vice- présidente,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives 2022 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022 les finances du CCAS en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de 2022 l'ordonnateur propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses : 998 338,91 €

Recettes : 1 101 797,82 €

Solde d'exécution : 103 458,91€

Résultat Reporté : 19 391,04€

Résultat de clôture : 122 849, 95 €

#### Section d'Investissement :

Dépenses : 22 834, 98 €

Recettes : 25 836, 82 €

Solde d'exécution : 3001,84 €

Résultat Reporté : 41 219,37€

Résultat de clôture : + 44 221,21 €

**RÉSULTAT DE CLÔTURE CUMULÉ** : 167 071,16 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte le compte administratif à l'unanimité.**

***Monsieur le Président regagne la salle et reprend la présidence de la séance.***

**Nombre d'administrateurs présents : 9 – Nombre de votants : 9**

**2023-24 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Rapporteur Monsieur le président,

Vu l'article 140 du code de la famille et de l'aide sociale,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-4 à L 1612-7, L 2312-2 et L 2312-3,

Vu le Conseil d'Administration du 2 mars 2023 au cours duquel a eu lieu le débat d'orientation budgétaire organisé en application de la loi du 6 février 1992.

Monsieur le Président propose que le budget primitif 2023 soit voté par chapitre sans vote formel sur les chapitres

Il s'équilibre, en recettes comme en dépenses, comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES : 1 143 585,00 €

RECETTES : 1 143 585,00 €

| Section de fonctionnement recettes |  |                     |
|------------------------------------|--|---------------------|
| 70                                 | Produits des services et ventes diverses | 20 000,05           |
| 74                                 | Dotations et participations              | 1 000 735,00        |
| 002                                | Résultat de fonctionnement reporté       | 122 849 ,95         |
|                                    | <b>TOTAL</b>                             | <b>1 143 585,00</b> |

| Section de fonctionnement dépenses |   |                     |
|------------------------------------|---|---------------------|
| 011                                | Charges à caractère général                   | 1 069 134,28        |
| 012                                | Charges de personnel                          | 300,00              |
| 65                                 | Autres charges de gestion courante            | 55 650,72           |
| 67                                 | Charges spécifiques                           | 500                 |
| 042                                | Opérations d'ordre de transfert entre section | 18 000,00           |
|                                    | <b>Total</b>                                  | <b>1 143 585,00</b> |

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 63 722,00 €

RECETTES : 63 722,00 €

| Section d'investissement recettes |   |           |
|-----------------------------------|---|-----------|
| 001                               | Solde d'exécution reporté                     | 44 221,21 |
| 27                                | Autres immobilisation financières             | 1500,79   |
| 040                               | Opérations d'ordre de transfert entre section | 18 000,00 |
|                                   | Total   | 63 722,00 |

| Section d'investissement dépenses |                                    |           |
|-----------------------------------|------------------------------------|-----------|
| 20                                | Immobilisations incorporelles      | 9 100,00  |
| 21                                | Immobilisations corporelles        | 44 622,00 |
| 27                                | Autres immobilisations financières | 10 000,00 |
|                                   | Total                              | 63 722,00 |

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte le budget primitif 2023 tel que présenté ci-dessus à l'unanimité.**

Monsieur le président informe que le vote du budget sera proposé en février l'année prochaine. Il revient également sur les délibérations qui ont été votées lors de la précédente séance et notamment sur les actions proposées par le service santé inclusion et laisse la parole à Sabrina ROCHE-CECILLON, Responsable du service promotion de la santé et inclusion. Cette dernière évoque l'action HandIDAction, il s'agit d'un premier niveau d'accueil pour les personnes en situation de handicap qui ont besoin d'être accompagnées dans leurs démarches administratives. L'objectif des actions Inter'maide et Mots pour Maux est de proposer un accompagnement psychologique en lien avec des professionnels de santé. Toutes ces actions sont financées grâce au label cité éducative.

Madame GUILLOUD prend la parole concernant les actions en direction des séniors isolés, et indique qu'une présence plus soutenue des agents lors du portage de repas est mise en place. Un parrainage enfants-séniors consiste à créer une correspondance entre un enfant et un sénior participant au projet. Et pour finir le numéro de l'accueil du CCAS sera publié sur les différents supports de communication de la ville (site internet, panneaux...), ainsi les séniors qui en ressentent le besoin pourront échanger avec l'équipe du service lien social.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président clôt la séance à dix-huit heures et vingt-cinq minutes.

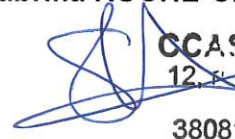
Le Président du CCAS,

Cyril MARION

  
**CCAS L'Isle d'Abeau**  
 12, rue de l'Hôtel de Ville  
 CS 45006  
 38081 L'ISLE D'ABEAU

La secrétaire de séance,

Sabrina ROCHE-CECILLON

  
**CCAS L'Isle d'Abeau**  
 12, rue de l'Hôtel de Ville  
 CS 45006  
 38081 L'ISLE D'ABEAU